

NOT FOR RELEASE, PUBLICATION OR DISTRIBUTION IN WHOLE OR IN PART, IN, INTO OR FROM ANY JURISDICTION WHERE TO DO SO WOULD CONSTITUTE A VIOLATION OF THE RELEVANT LAWS.

**Annonce préalable d'une
offre publique d'acquisition**

de la

QINO Group Holding AG, Hünenberg, Suisse

portant sur toutes les

actions au porteur de la QINO AG, Hünenberg, Suisse

d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune, en mains du public

Situation initiale

La QINO Group Holding AG, Hünenberg, Suisse (**Offrante** ou **QINO Holding**), détient au 1 mars 2018 directement en total 1'594'934 actions de la QINO AG, Hünenberg, Suisse (**Société** ou **QINO**), société cotée à la BX Berne eXchange (**BX**), ce qui correspond à 76.797% du capital-actions et des droits de vote de la Société.

Sous réserve et conformément aux conditions suivantes, la QINO Holding, envisage de faire, le ou autour du 28 mars 2018 une offre publique d'achat (**l'Offre**) au sens de l'art. 125 ss. de la Loi fédérale sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés (**LIMF**), portant sur l'ensemble des actions au porteur de la Société d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune (chacune dénommée **Action QINO**), en mains du public.

Il est prévu de soumettre cette Offre d'acquisition aux modalités principales suivantes:

Objet de l'Offre

A défaut d'indications contraires ci-après et sous réserve des restrictions à l'Offre contenues dans la présente annonce préalable, l'Offre portera sur toutes les Actions QINO en mains du public.

L'Offre ne s'étendra ni aux Actions QINO, directement détenues par QINO Holding, ni aux Actions QINO détenues par la Société ou l'une de ses filiales.

Par conséquent, l'Offre porte, au 1 mars 2018, sur un total de 481'893 Actions QINO.

Prix de l'Offre

Le prix offert s'élève à EUR 17.53 (équivalant à CHF 20.19 sur la base du taux de change EUR-CHF Bloomberg au comptant de 1.1518 le 28 février 2018) nets en espèces par Action QINO (**Prix de l'Offre**).

Les statuts de QINO contiennent une règle d'opting out (Art. 6) qui a été introduite avant la cotation des Actions QINO à la BX, et selon laquelle l'obligation de présenter une offre en vertu du droit boursier est exclue. Par conséquent – et ce également en raison du fait que QINO Holding, en tant qu'offrante, a déjà dépassé le seuil de participation de 33 1/3% – les règles sur le prix minimum prévues par le droit boursier ne trouvent pas application dans le cadre de la présente Offre.

Le Prix de l'Offre sera réduit du montant brut de tous éventuels effets dilutifs affectant les Actions QINO, causés avant la réalisation de l'Offre publique d'achat (**Exécution**) par QINO ou l'une de ses filiales. Considérées comme ayant un effet dilutif sont entre autre des distributions transparentes et dissimulées de toute sorte de QINO (p.ex. paiement de dividendes, distributions suite à une réduction de capital, etc.), les augmentations de capital avec prix d'émission inférieur au Prix de l'Offre, la scission ou la division, la vente d'Actions QINO par QINO elle-même ou par ses filiales à un prix inférieur au Prix de l'Offre ou l'émission de droits d'option et/ou de conversion ou d'autres instruments financiers se rapportant à des Actions QINO, à un prix inférieur à la valeur du marché (pour le calcul de laquelle le Prix de l'Offre est déterminant).

Dans ce contexte, il convient de noter que l'Assemblée générale extraordinaire de la Société du 15 décembre 2017 a approuvé une réduction de capital d'une valeur nominale de CHF 20'768'270, d'une valeur nominale de CHF 20'560'587.30 à une nouvelle valeur nominale de CHF 20'768'270, par laquelle la réduction du capital a déjà été réalisée en réduisant la valeur nominale des 2'076'827 actions au porteur de CHF 10.00 à la nouvelle valeur nominale de CHF 0.10. Cette réduction de capital a été inscrite au registre du commerce du canton de Zoug le 23 février 2018. Le montant de la réduction a été utilisé pour le remboursement aux actionnaires au montant de CHF 20'560'587.30 ou de CHF 9.90 par Action QINO au moyen d'un règlement en espèces. L'Action QINO a été négociée pour la première fois le 26 février 2018 (ex-jour) à la valeur nominale réduite. Le montant de la réduction a été versé aux actionnaires le 28 février 2018 (date de valeur) en euros pour un montant fixe d'EUR 8.55 par Action QINO.

Durée de l'Offre et Délai supplémentaire

Le prospectus de l'Offre sera vraisemblablement publié le ou autour du 28 mars 2018. Après l'échéance du délai de carence de dix (10) jours de bourse la durée de l'Offre de vraisemblablement dix (10) jours de bourse commencera à courir, ainsi la durée de l'Offre sera vraisemblablement ouverte à l'acceptation du 17 avril 2018 au 30 avril 2018, 16h00 HAEC (**Durée de l'Offre**), en supposant que la réduction du Durée de l'Offre soit approuvé par la Commission des OPA (**COPA**). QINO Holding se réserve le droit de prolonger la Durée de l'Offre une ou plusieurs fois jusqu'à quarante (40) jours de bourse ou, avec l'approbation de la COPA, plus de quarante (40) jours de bourse. Si l'Offre aboutit, après l'échéance de la Durée de l'Offre (éventuellement prolongée) un délai supplémentaire de vraisemblablement dix (10) jours de bourse pour l'acceptation ultérieure de l'Offre sera accordé (**Délai Supplémentaire**). Le Délai Supplémentaire durera vraisemblablement du 8 mai 2018 au 23 mai 2018, 16h00 HAEC.

Condition de l'Offre

L'Offre sera vraisemblablement soumise sous réserve de la condition suivante:

Il n'est rendu ou émis aucune décision judiciaire ou administrative ou autre ordre émanant d'une autorité qui interdise ou déclare illicite la présente Offre ou son Exécution.

QINO Holding se réserve le droit de renoncer à cette condition, en tout ou en partie.

La condition vaut jusqu'à l'Exécution de l'Offre.

Restrictions à l'Offre

L'Offre décrite n'est faite ou sera faite ni directement ni indirectement dans un état ou dans une juridiction, dans lequel/laquelle une telle Offre serait illicite ou enfreindrait de toute autre manière la loi applicable, ou qui exigerait de la part de l'Offrante ou de l'un de ses actionnaires, quelque modification ou adaptation des termes ou conditions de l'Offre de quelque manière que ce soit, l'introduction d'une requête supplémentaire auprès d'autorités étatiques, régulatrices ou toute autres autorités ou à prendre des démarches additionnelles concernant l'Offre. Il n'est pas prévu d'étendre l'Offre à de tels états ou juridictions. Les documents relatifs à l'Offre ne doivent être ni distribués dans de tels états ou juridictions, ni envoyés dans de tels états ou juridictions et ne doivent pas être utilisés pour solliciter l'acquisition de titres de participation de la Société par des personnes particuliers ou morales, ayant leur siège ou leur domicile dans un tel état ou une telle juridiction.

Toute acceptation de l'Offre fondée sur une publicité active ou toute autre violation des restrictions susmentionnées ne sera pas acceptée.

L'acceptation de l'Offre par des personnes qui sont domiciliées dans un pays autre que la Suisse peut être soumise à des obligations et restrictions spécifiques. Il est de la seule responsabilité des destinataires de l'Offre de respecter ces règles et de vérifier, avant l'acceptation de l'Offre, leur existence et leur applicabilité conformément aux recommandations de leurs propres conseillers.

Informations supplémentaires

Des informations supplémentaires relatives à l'Offre seront vraisemblablement publiées électroniquement via le même média.

Identification

	Numéro de valeur	ISIN	Symbole de valeur
Actions au porteur avec valeur nominale de CHF 0.10 cha- cune de la QINO AG	1384973	CH0013849739	QCP

Banque mandatée: Bank Vontobel AG

Hünenberg, 1 mars 2018

QINO Group Holding AG